



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 13 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

PRIX NOBEL – ECONOMIE

Le Président de la République a adressé lundi 13 octobre à Jean Tirole ses plus chaleureuses félicitations. C'est une fierté pour la France. Le Prix Nobel d'économie qui vient de lui être décerné consacre ses travaux de renommée internationale sur la crise financière et la régulation des industries de réseau et du système bancaire. Jean Tirole, membre du Conseil d'analyse économique, préside l'Ecole d'économie de Toulouse, dont le rayonnement se voit confirmé par cette distinction. **Jean Tirole est le troisième français à recevoir le prix Nobel d'économie**, après Gérard Debreu en 1983 et Maurice Allais en 1988, **et c'est la deuxième fois, cette année, qu'un Français reçoit le prix Nobel**, Patrick Modiano s'étant vu décerné, vendredi dernier, le Prix Nobel de littérature. **Ce Prix Nobel vient mettre en lumière la qualité de la recherche dans notre pays.**

EDUCATION – REVALORISATION CATEGORIES C ET B

Najat Vallaud-Belkacem et Geneviève Fioraso ont souhaité lundi 13 octobre qu'un effort particulier soit réalisé pour les personnels non enseignants des catégories C et B (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux) qui font vivre les établissements scolaires et universitaires. **90 000 agents de catégories C et B vont bénéficier respectivement d'une indemnité de 100 et 50 euros** qui leur sera versée au mois de décembre puis sera reconduite les années suivantes. **Pour 2014, cette mesure représente 7,5 millions d'euros. Cette indemnité vise à soutenir les plus bas salaires des agents du ministère.** Elle est également l'occasion de reconnaître l'engagement de tous ces personnels qui, au quotidien, contribuent au bon fonctionnement du système scolaire et universitaire pour la réussite de nos élèves et étudiants.

ECONOMIE – NOTE DE STANDARD AND POOR'S

Michel Sapin a pris note vendredi 10 octobre de la décision de Standard and Poor's de maintenir la note de long terme de la France à « AA » et de placer la perspective de « stable » à « négative ». Il a réaffirmé la qualité de la signature de l'Etat français. « La situation économique pèse sur nos équilibres budgétaires, mais le gouvernement a fait le choix de maintenir le cap. Nous mettons en œuvre les économies annoncées et le Pacte de responsabilité et de solidarité, pour retrouver en compétitivité. Nous poursuivons les réformes nécessaires pour soutenir la croissance à moyen terme. Dans une situation de reprise encore trop faible et d'inflation anormalement basse en zone euro, il convient que chaque pays prenne ses responsabilités et qu'une politique économique européenne coordonnée soit menée au service de la croissance » (M. Sapin, 10/10/14). **Comme le note Standard and Poor's, la France dispose d'atouts importants et notamment d'une économie diversifiée, d'un secteur financier capitalisé de manière adéquate, d'une richesse par habitant élevée.** Michel Sapin rappelle que **la dette française est parmi les plus sûres et les plus liquides du monde, avec une charge de la dette très contenue.** Elle dispose d'une base d'investisseurs solide et profonde. Cette confiance des investisseurs se nourrit d'une stratégie économique cohérente, que le gouvernement entend poursuivre avec détermination.

ECONOMIE – MISSION FRANCE/ALLEMAGNE

Emmanuel Macron et Sigmar Gabriel, vice-chancelier allemand, ministre de l'Economie et de l'Energie, ont confié lundi 13 octobre à deux experts allemand et français, Henrik Enderlein et Jean Pisani-Ferry, **la mission de définir pour la France et pour l'Allemagne des domaines prioritaires d'investissement, de réformes structurelles et d'actions communes.** Dans un contexte de croissance faible et d'inflation excessivement basse, **les deux plus grandes économies de la zone euro ont une responsabilité commune essentielle pour accélérer la reprise et favoriser l'activité.** La mission de MM. Enderlein et Pisani-Ferry s'inscrit pleinement dans la volonté de trouver ensemble un « **New Deal** » pour l'Europe, fondée sur un **agenda de réformes ambitieux** pour lever les blocages et renforcer la compétitivité, et un plan d'investissement qui sera mis en œuvre dans les prochains mois au niveau européen. Leur rapport, qui contiendra des recommandations concrètes, **sera remis aux deux ministres mi-**

novembre. Emmanuel Macron souligne « l'importance de ce travail commun » au service de nos deux pays et de la croissance en Europe ». A cette occasion, il a rappelé : « Ma conviction profonde est que notre responsabilité est de traiter nos deux faiblesses actuelles : nous devons à la fois être **volontaristes pour stimuler la demande à court terme et renforcer notre potentiel de croissance pour les générations futures** ».

GAZA

Laurent Fabius a co-présidé dimanche 12 octobre la conférence du Caire pour la Palestine et la reconstruction de Gaza. Il s'est entretenu notamment avec le Président Abbas, le Secrétaire général de la Ligue arabe et ses homologues américain, égyptien, norvégien, et italienne. **Il a annoncé que la France mobilise en 2014 40 millions d'euros en soutien au peuple palestinien.** Laurent Fabius a souligné la nécessité de sortir du cycle tragique de destruction-reconstruction à Gaza. **Il a appelé les parties à conclure sans délai un cessez-le-feu durable qui permette de lever le blocus de la Bande de Gaza comme de répondre aux préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël. Il a réitéré au Président Abbas le soutien de la France au processus de réconciliation inter-palestinien. Ils sont convenus d'organiser le premier séminaire intergouvernemental franco-palestinien en France début 2015.** Laurent Fabius a fait valoir l'urgence de sortir de l'impasse politique et, compte tenu des échecs précédents, d'adapter la méthode de négociations. Il a plaidé pour qu'un élan collectif associant davantage la communauté internationale vienne accompagner la reprise des négociations et permette d'aboutir, enfin, à une conclusion positive.

EDUCATION – CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Les arrêtés fixant la répartition des 24 735 postes proposés aux concours rénovés de recrutement des enseignants pour l'année 2015 vont être publiés très prochainement. Ils se répartissent ainsi : 11 726 postes pour le premier degré public et 13 009 postes pour le second degré public. **L'accroissement de plus de 29% du nombre de postes proposés par rapport à la session précédente , est le signe d'un volontarisme qui s'appuie sur la réussite de la session 2014 et des recrutements qu'elle a permis. Les volumes de postes proposés au recrutement marquent, d'autre part, la poursuite de la politique de création de 54 000 postes dans l'Education nationale sur la législature, engagement du Président de la République.** Les concours auxquels se présentent les étudiants au sein des Ecoles supérieures du professorat et de l'Education (ESPE), parties intégrantes des universités, vont permettre d'évaluer chez les candidats à la fois la maîtrise des compétences scientifiques et disciplinaires, et des compétences professionnelles, en devenir. La formation dispensée repose sur un équilibre entre les enseignements théoriques d'une part et les stages en école ou en établissement d'autre part, afin de favoriser une entrée progressive dans le métier. La formation des lauréats, dans les ESPE, se poursuivra en alternance et en responsabilité, à partir de septembre 2015. **Concours de recrutement pour le premier degré public** - Les 11 726 postes proposés au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) sont répartis comme suit : concours externes : 11 279 ; 3ème Concours : 447. **Dans le premier degré, un effort particulier a été fait pour permettre à certaines académies, considérées comme prioritaires, de maintenir un haut niveau de recrutement.** Ainsi, les académies de Créteil et de Versailles proposent les nombres de postes ouverts aux concours suivants : Créteil : 1 540 ; Versailles : 1 430. **Concours de recrutement du second degré public** - Les 13 009 postes proposés aux concours de recrutement d'enseignants du second degré sont répartis comme suit : concours externes : 12 800 ; 3ème Concours : 209. Pour ces concours du second degré, les disciplines prioritaires sont les suivantes : mathématiques : 1 440 ; lettres modernes : 1 310 ; anglais : 1 225. Les 12 800 postes offerts aux différents concours externes du second degré public sont ventilés comme suit : concours externes de l'Agrégation : 1 940 postes ; certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) externe : 7 200 postes ; certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) externe : 610 postes ; certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) externe : 1 850 postes ; certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement physique et sportif (CAPEPS) externe : 800 postes ; conseiller principal d'éducation (CPE) externe : 310 postes ; conseiller d'orientation psychologue (COP) externe : 90 postes. Pour rappel, les inscriptions aux concours ouvertes le 11 septembre se poursuivent jusqu'au mardi 21 octobre à 17 heures.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.